

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 MAI 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt-six s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CRÉATIONS ET
SUPPRESSIONS
D'EMPLOIS
PERMANENTS ET
ACTUALISATION
DU TABLEAU DES
EFFECTIFS

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Lisa YAHIAOUI, Moussou NIANG, Daniel GUIRAUD, Sigalit LAVON, Martin DOUXAMI, Dany PERIA, Christophe PAQUIS, Valérie LEBAS, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Alexia FERRIEUX, Louis JESU, Richard LE PONTOIS, Amadou N'DIAYE, Chloé PETAT, Charlotte PLASSE, Sami HMISSI, Delphine PUIER, Héroïse VANHULST, Michaël BERREBI, Patrick CARROUER, Tiffany GEORGES, Judith LINDENBERG, Yves MERILLOU, Michel FRECHOU, Maria ZINE, Théo CHEVALLIER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Guillaume LAFEUILLE par Valérie LEBAS ; Simon BERNSTEIN par Martin DOUXAMI, Zola CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU par Sander CISINSKI Martine PIAN par Patrick CARROUER, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

CONSIDERANT CE QUI SUIIT :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

VU le budget communal,

VU la délibération n°D131/22 du 14 décembre 2022 relative au régime indemnitaire versé aux agents municipaux,

VU la délibération n°D80/23 du 5 juillet 2023 portant autorisation de recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents au titre de l'article L. 332-8 du CGFP,

VU la délibération n°D29/26 du 18 février 2026 portant création et suppression d'emplois et actualisation du tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité social territorial du 26 mai 2026,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le tableau des effectifs ci-annexé

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve les suppressions d'emplois suivantes :

Emploi supprimé	Poste	Nbre supprimés	Quot	Observations
Adjoint technique principal de 1ère classe	Maçon	-1	TC	Promotion interne
Adjoint technique	Agent technique du stade	-1	TC	Avancement de grade
ASEM principal de 2ème classe	ATSEM	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent d'entretien / restauration	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent polyvalent des ateliers	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Professeur de yoga	-1	TNC – 7h30	Ajustement de grade - Recrutement
Assistant d'enseignement artistique	Professeur de saxophone	-1	TNC – 4h	Ajustement de grade - Recrutement
Gardien-brigadier	Gardien de police	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement

Rédacteur	Conseiller de formation	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique	Agent d'entretien petite enfance / restauration M. Angelou	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture / Agent petite enfance (Multi-Accueil C. Colvin)	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture / Agent petite enfance (J. et P. Nardal)	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Responsable structure multi accueil Claudette COLVIN	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
ASEM principal de 2ème classe	ATSEM (poste 257)	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Éducateur des APS principal de 2ème classe	Animateur sportif	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique principal de 1ère classe	Chef d'équipe adjoint Espaces Verts	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Référent carrière-paie	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Chef d'équipe / coordinateur Relais Petite Enfance	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique	Plombier	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Technicien	Chef de cuisine	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Agent de maîtrise	Second de cuisine	-1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Animateur principal de 1ère classe	Chargé des événements et appui à la vie locale	-1	TC	Réorganisation de service

ARTICLE 2 : Approuve les créations d'emplois suivantes :

Emploi créé	Poste	Nbre	Quot	Observations
Agent de maîtrise	Maçon	1	TC	Promotion interne
Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent technique du stade	1	TC	Avancement de grade
Adjoint technique	ATSEM	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique	Agent d'entretien / restauration	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique	Agent polyvalent des ateliers	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Professeur de yoga	1	TNC – 7h30	Ajustement de grade - Recrutement
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Professeur de saxophone	1	TNC – 4h	Ajustement de grade - Recrutement
Brigadier-chef principal	Gardien de police	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement

Rédacteur principal de 2ème classe	Conseiller de formation	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent d'entretien petite enfance / restauration M. Angelou	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Agent social	Auxiliaire de puériculture / Agent petite enfance (Multi-Accueil C. Colvin)	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Agent social	Auxiliaire de puériculture / Agent petite enfance (J. et P. Nardal)	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Éducateur de jeunes enfants	Responsable structure multi accueil Claudette COLVIN	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Agent social	ATSEM	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Éducateur des APS	Animateur sportif	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique principal de 2ème classe	Chef d'équipe adjoint Espaces Verts	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint administratif	Référent carrière-paie	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Éducateur de jeunes enfants	Chef d'équipe / coordinateur Relais Petite Enfance	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique principal de 2ème classe	Plombier	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Technicien principal de 2ème classe	Chef de cuisine	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Adjoint technique	Second de cuisine	1	TC	Ajustement de grade - Recrutement
Rédacteur principal de 1ère classe	Chargé des événements et appui à la vie locale	1	TC	Réorganisation de service
Attaché	Responsable Vie associative, mémoriel et cérémonies	1	TC	Réorganisation de service

ARTICLE 3 : En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, certains des emplois créés susmentionnés pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir :

Emploi	Poste	Quot	Nbre postes
Agent de maîtrise	Maçon	TC	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent technique du stade	TC	1
Adjoint technique	ATSEM	TC	1
Adjoint technique	Agent d'entretien / restauration	TC	1
Adjoint technique	Agent polyvalent des ateliers	TC	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Professeur de yoga	TC	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Professeur de saxophone	TC	1
Rédacteur principal de 2ème classe	Conseiller de formation	TC	1
Agent social	Auxiliaire de puériculture / Agent petite enfance (Multi-Accueil C. Colvin)	TC	1
Agent social	Auxiliaire de puériculture / Agent petite enfance (J. et P. Nardal)	TC	1

Éducateur de jeunes enfants	Responsable structure multi accueil Claudette COLVIN	TC	1
Agent social	ATSEM	TC	1
Éducateur des APS	Animateur sportif	TC	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Chef d'équipe adjoint Espaces Verts	TC	1
Adjoint administratif	Référent carrière-paie	TC	1
Éducateur de jeunes enfants	Chef d'équipe / coordinateur Relais Petite Enfance	TC	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Plombier	TC	1
Technicien principal de 2ème classe	Chef de cuisine	TC	1
Adjoint technique	Second de cuisine	TC	1
Attaché	Responsable Vie associative, mémoriel et cérémonies	TC	1

ARTICLE 4 : Par dérogation et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, certains des emplois créés pourront également être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique, à savoir :

Emploi créé	Poste	Quot	Nbre	Autorisation de recruter par voie contractuelle
Agent de maîtrise	Maçon	TC	1	L. 332-8 2° Si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent technique du stade	TC	1	
Adjoint technique	ATSEM	TC	1	
Adjoint technique	Agent d'entretien / restauration	TC	1	
Adjoint technique	Agent polyvalent des ateliers	TC	1	
Brigadier-chef principal	Gardien de police	TC	1	
Rédacteur principal de 2ème classe	Conseiller de formation	TC	1	
Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent d'entretien petite enfance / restauration M. Angelou	TC	1	
Agent social	Auxiliaire de puériculture / Agent petite enfance (Multi-Accueil C. Colvin)	TC	1	
Agent social	Auxiliaire de puériculture / Agent petite enfance (J. et P. Nardal)	TC	1	
Éducateur de jeunes enfants	Responsable structure multi accueil Claudette COLVIN	TC	1	
Agent social	ATSEM	TC	1	
Éducateur des APS	Animateur sportif	TC	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	Chef d'équipe adjoint Espaces Verts	TC	1	
Adjoint administratif	Référent carrière-paie	TC	1	
Éducateur de jeunes enfants	Chef d'équipe / coordinateur Relais Petite Enfance	TC	1	

Adjoint technique principal de 2ème classe	Plombier	TC	1	
Technicien principal de 2ème classe	Chef de cuisine	TC	1	
Adjoint technique	Second de cuisine	TC	1	
Attaché	Responsable Vie associative, mémoriel et cérémonies	TC	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Professeur de yoga	TNC – 7h30	1	L. 332-8 5° Emploi TNC donc la quotité est inférieure à 50%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Professeur de saxophone	TNC – 4h	1	

ARTICLE 5 : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Indice de rémunération pris en référence au grade de recrutement ou dans la limite de la grille indiciaire du cadre d'emplois ;
- Régime indemnitaire en vigueur au sein de la ville à la date du recrutement.

ARTICLE 6 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Délibération votée par 35 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Elu.es ayant voté contre	Elu.es s'étant abstenu.es
/	/

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS

La secrétaire de Séance


Lisa YAHIAOUI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260612-D129-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 15/06/2026

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.